

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un le trois mai, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 26/04/2021

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOLETT Christelle, RAMBAUD Corinne, SABOURIN Angélique, PELLETIER Chloé, TURBE Anne-Marie, Mrs CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kevin, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIT ABSENT : Néant

Madame Christelle THIOLETT a été désignée secrétaire de séance

**VOTE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 8 Février 2021 il a été voté des subventions aux associations pour un montant total de 500€ et que par la suite, une enveloppe de 1000€ pour le montants total alloué aux subventions a été votée pour le budget 2021. Il s'agit donc d'attribuer le reste de l'enveloppe aux associations qui en ont fait la demande ou qui en ont déjà bénéficié précédemment.

ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS COMMUNALES				HORS COMMUNE											
	UNCAFN	COMITE DES FETES	CAP ELLA BER TRANDI	ACCA LA CHAP ELLE BERT RAND	CHAM BRE DES METIE RS ET ARTIS ANAT -CFA	RADI O GATI NE	ADM R Nord - Gatine	MFR Seco ndign y	Diver ses exce ption nelle s	UD AF	AFM TELE THO N	Fra nce Alz hei mer	P2B7 9 BASK ET PART HEN AY	SECO URS CATH O	SPA	BANQ UE ALIME NTAIRE
BUDGET voté 8 Février 2021	100	250	100		50											
Autres Budget 2020 à reconduire ?				100		50*	100*	50	200							
Autres Demandes 2021										50	?	?	?	?	210< >610 €	?

\*Demandes faites

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution de 50€ à Radio Gâtine.

Suite au vote concernant l'attribution de 100€ à l'ADMR (9 votes pour, 2 votes contre), celle-ci est adoptée.

L'attribution de 100€ à l'association ACCA de la CHAPELLE BERTRAND se fera en fonction de leurs besoins et déterminera le montant dédié aux subventions diverses exceptionnelles.

**DEVIS SDIS**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un devis de la part du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) suite à l'entretien effectué avec le lieutenant BAIN

concernant la mise en conformité des réserves incendies de la commune. En effet, l'ancienne mandature avait effectué un relevé mais celui-ci ne semble plus conforme à la situation actuelle et met en exergue des zones dépourvues de défense incendie. La commune étant responsable il apparait nécessaire d'entamer la démarche par l'Etude de Défense Extérieure Contre l'Incendie. 5 jours seront nécessaires pour réaliser cette étude dont le tarif s'élève à 886€ par jour, soit 4 430€. Une partie de la dépense peut bénéficier d'un subventionnement du Conseil Départemental.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Donner son accord pour entamer cette démarche de défense contre l'incendie
- Autoriser M. le Maire à signer le devis de l'Etude de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la démarche de défense extérieure contre l'incendie
- Autorise M. le Maire à signer le devis établi par le SDIS

### **DEVIS PANNEAUX**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au nettoyage des panneaux de la commune effectué par les agents techniques un devis a été demandé pour remplacer ou acheter les panneaux manquants ou défectueux. Ainsi un devis établi par l'entreprise Celona dont le siège social est situé à POITIERS, est présenté au Conseil Municipal. Le chiffrage s'élève à 836.40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et donne son accord à M. Le Maire pour le signer.

### **DEVIS TOITURE LOGEMENT LOCATIF**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été évoqué lors de la séance du 15 Mars 2021 la présence d'infiltrations d'eau provenant de la couverture d'une des dépendances du logement locatif situé 27 rue principale. La réparation de la toiture était donc à prévoir. M. THIBAUT a établi un devis en conséquence. Celui-ci comprend la réfection totale de la toiture sur 20 m<sup>2</sup> et la démolition de la souche de cheminée pour un montant total de 6 049.36€ TTC. Il est demandé au Conseil Municipal de :

- donner son avis sur la proposition de devis et de l'entériner

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à signer le devis

### **DEVIS JVS COMPOSANT PAYFIP**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er janvier 2022, la collectivité sera dans l'obligation de proposer aux usagers qui le souhaitent de régler leurs dettes par internet (cf loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 et décret n°2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018). Ainsi, la DGFIP a mis en place le dispositif gratuit, PayFip, qui permet aux usagers de régler les sommes dues à la collectivité, au titre de l'achat de biens, prestations de services ou marchandises, via internet par carte bancaire ou par prélèvement unique. Dans le cadre de cette mise en place notre éditeur informatique (JVS MAIRISTEM) a envoyé un devis d'un montant de 60€ TTC payable en une seule fois.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la signature du devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la signature du devis.

## **DEVIS CUISINE LOGEMENT LOCATIF**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 15 Mars 2021 il a été évoqué que le locataire du logement situé 27 rue principale devait faire des demandes de devis afin de changer le plan de travail qui est dans un état dégradé et de le prolonger par un retour. Trois devis ont été établis :

CUISINELLA		ECOCUISINE
SANS FOUR SANS PLAQUE DE CUISSON SANS EVIER	AVEC FOUR ET PLAQUE, SANS EVIER	SANS FOUR AVEC PLAQUE SANS EVIER
2 945,65 €	3 326,23 €	3 900 €

Après délibération, le Conseil Municipal rejette les propositions de devis jugés trop chères.

Mmes THIOLLET, SABOURIN et M. MIOT s'accordent pour travailler ensemble sur le dossier.

## **FOSSÉS CURAGE**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est allé avec M. FRAGU rencontrer M. MASTEAU à La Roulière concernant le curage des fossés. Un fossé doit être recréé le long de la route et le Conseil Municipal s'était engagé à les entretenir durant leur mandature. Trois lieux sont retenus pour le curage des fossés de cette année : La Roulière, Le Petit Bouchaux et La Naide suivant le budget prévu alloué.

## **LOCATION SALLE DES FETES**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement pour la location de la salle des fêtes seul un chèque de 100€ correspondant au montant du nettoyage est demandé. Pour faire face aux impayés, il est proposé de modifier ce montant. Pour rappel la location pour un repas de famille sur deux jours s'élève à 180€ pour les personnes habitant la commune et 310€ pour les personnes hors commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la caution demandée pour les locations de la salle des fêtes à 300€.

## **CIMETIERE**

M. Le Maire rappelle l'historique du vieux cimetière qui aurait été un terrain donné pour que les habitants puissent s'y faire enterrer mais qu'aucun document attestant de ce don n'a été retrouvé. Les tombes y ont été construites sans suivre un plan bien ordonné et il n'est plus possible aujourd'hui d'en créer de nouvelles afin de faire face à la nécessité du passage des machines pour l'entretien des allées. Toutes les inhumations qui y ont été faites n'ont pas été régularisées par l'achat d'une concession et l'information concernant cette nécessité sera affichée dans le cimetière au mois de septembre. M. Le Maire rappelle qu'à l'expiration du délai de 5 ans prévu par la Loi, la commune pourrait ordonner la reprise des terrains qui n'auraient pas fait l'objet d'une régularisation.

Pour mémoire, les tarifs sont les suivants :

Concession 30 ans, le m <sup>2</sup>	: 50€ le m <sup>2</sup>
Concession 50 ans, le m <sup>2</sup>	: 80€ le m <sup>2</sup>
Cavurne 30 ans, le m <sup>2</sup>	: 50€ le m <sup>2</sup>
Cavurne 50 ans, le m <sup>2</sup>	: 80€ le m <sup>2</sup>
Colombarium 30 ans	: 600€
Colombarium 50 ans	: 800€

(une concession mesure 2m<sup>2</sup>)

## **PREPARATION ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

M. Le Maire rappelle que nous avons reçu la circulaire de la préfecture concernant les élections départementales et régionales des 20 et 27 Juin prochain. Il y est indiqué que les membres qui participeront aux bureaux de vote et/ou au dépouillement devront être vaccinés ou à défaut avoir effectué un test dans les 48h avant le scrutin. M. Le Maire délivrera aux personnes qui le souhaitent une attestation de priorité vaccinale. En ce qui nous concerne, c'est le pays de Gâtine qui est coordinateur de la vaccination. Ainsi, nous devons leur transmettre la liste des personnes qui souhaitent se faire vacciner ainsi que leurs coordonnées.

Concernant la tenue des bureaux de vote, un planning est arrêté comme suit (sous réserve de l'accord des absents au Conseil) :

- Dimanche 20 Juin :
  - 8h-10h30 : M. CHEVALIER, Mme PELLETIER, M. GUENEAU, Mme SABOURIN, M. BOUHET
  - 10h30-13h : M. FRAGU, M. PELOUIN, Mme RAMBAUD, Mme PAITRAULT, M. PAITRAULT
  - 13h-15h30 : M. BOUTINEAU, M. PELLETIER, M. BOISGROLLIER, M. MARILLEAU, M. BOUTINEAU Thomas
  - 15h30-18h : M. FRAGU, Mme THIOULET, Mme SABOURIN, M. MIOT, Mme MARTIN
  
- Dimanche 27 Juin :
  - 8h-10h30 : M. CHEVALIER, M. MARILLEAU, M. MIOT, M. BOISGROLLIER, Mme MARTIN
  - 10h30-13h : Mme THIOULET, Mme RAMBAUD, M. PELOUIN, Mme PAITRAULT, M. PAITRAULT
  - 13h-15h30 : M. FRAGU, M. MARILLEAU, M. BOUHET
  - 15h30-18h : M. CHEVALIER, M. BOUTINEAU, Mme THIOULET, M. BOISGROLLIER, Mme BOUTINEAU

Il reste 2 personnes à trouver pour le dimanche 27 Juin de 13h à 15h30.

Lors de la réunion des adjoints qui aura lieu le 25 Mai à 20h30, le plan de la salle sera établi afin de mettre en place un sens de circulation.

## **VIREMENT DE CREDIT**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu la facture d'Esprit Pub concernant la création du logo. Il dit que nous pouvons enregistrer cette facture en comptabilité dans la section investissement sous l'article 2051. Cependant lors du vote du budget, il n'a pas été prévu de montant à cet article. Ainsi nous devons procéder à une décision modificative du budget prévoyant le transfert de l'article 21571 vers l'article 2051.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative du budget prévoyant un transfert de l'article 21571 vers l'article 2051 pour un montant de 1 320€.

## **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous leur avons envoyé pour information les lignes directrices de gestion qui ont fait l'objet d'une saisine du Comité Technique du Centre de Gestion. Il s'agissait de formaliser la politique des ressources humaines, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Ainsi pour exemple, cela consiste à prendre en compte le(s) départ(s) en retraite des agents et les solutions à mettre en place. D'autre part ce travail a mis en exergue la nécessité d'établir le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Dans ce but, une réunion avec M. FAITY, conseiller en prévention du Centre de Gestion, aura lieu lundi 10 Mai à 14h à la mairie.

## DIVERS

### Fibre

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la fibre ne sera pas mise en fonctionnement sur la commune avant 2024. Concernant l'entreprise Cofidep nous sommes encore dans l'attente de leur raccordement.

### Festival Ah !

Le spectacle « Les Mythos » qui devait se dérouler sur la commune le 6 Juin est repoussé au 20 Septembre vers 16h ou 17h. De ce fait l'inauguration du logo prévue à la date initiale ne pourra se faire comme prévu.

### DETR/DSIL

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu l'accord de subvention de la DETR concernant les travaux de l'église. Cette subvention s'élèvera à 73 203€ si tous les travaux prévus sont réalisés. Nous attendons parallèlement la réponse concernant la demande de DSIL pour la même somme dont l'accord ou non conditionnera le montant total de réalisation des travaux.

### Maison de la Parthenaise

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la prochaine commission générale de la communauté de commune, sera mis à l'ordre du jour le projet de la Maison de la Parthenaise. Après avoir échangé, le Conseil Municipal évoque sa préférence pour voir ce projet s'établir à Parthenay.

### Collect'Mobile ADM79 et Orange

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Départementale des Maires 79 et Orange s'allient pour une vaste opération de collecte et recyclage des mobiles. Les habitants seront invités à déposer leur anciens mobiles dans un collecteur mis à disposition par Orange. La commune pourra remporter des arbres à planter pour aménager son territoire et agrémenter l'espace public.

### Programme national des Ponts

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Le Préfet nous a adressé un courrier concernant le Programme National Ponts inscrit au plan de relance décidé par le gouvernement. Nous allons participer à celui-ci afin de bénéficier d'une évaluation gratuite de l'état des ponts et murs de soutènement de notre voirie communale.

La séance est levée et la prochaine réunion du Conseil est fixée au Lundi 7 Juin 2021.